

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **47 (1911)**

Heft 22

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

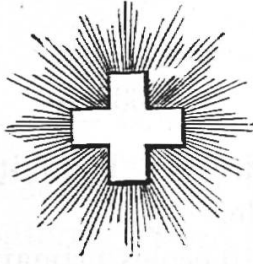
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *La nouvelle loi scolaire belge.* — *Chronique scolaire : Vaud. Berne. Genève.* — PARTIE PRATIQUE : *Langue maternelle.* — *Simplex leçons de choses (Suite).* — *Dictées.* — *Quelques notions de bonne éducation.* — *Comptabilité.* — *Arithmétique.* — *Variété.*

LA NOUVELLE LOI SCOLAIRE BELGE.

L'émotion est grande dans le pays. M. Schollært, chef du cabinet, vient de déposer, au nom du gouvernement, un projet de loi scolaire d'une importance considérable que la droite — vieille et jeune — applaudit unanimement, et que l'opposition libérale-socialiste dénonce comme un « grand complot », un « abominable coup de force », une « infâme machination jésuitique ». Les gauches font tout pour ajourner la discussion de ce projet, la droite voudrait le soumettre sans retard aux représentants de la nation.

Nos journaux politiques suisses tiendront probablement leurs lecteurs au courant des incidents de la bataille qui sera longue et vive. Je voudrais pouvoir laisser absolument de côté dans cette lettre ce qui est visiblement du domaine politique pour m'en tenir à ce qui est directement scolaire. A vrai dire, c'est presque impossible et c'est justement la difficulté d'opérer une dissociation pareille qui explique l'âpre violence des polémiques que le projet gouvernemental suscite dans le pays tout entier. On en jugera, du reste, après l'exposé en raccourci de la nouvelle loi scolaire.

Deux dispositions principales frappent surtout, dans l'ensemble complexe de dispositions législatives. C'est, d'abord, l'*obligation scolaire* ; c'est, ensuite, la création des *bons financiers*.

L'exposé des motifs précédant le projet du ministre rappelle que les lois de 1884 et de 1895 ont eu pour effet d'améliorer l'enseigne-

ment primaire et d'étendre ses bienfaits à un nombre d'élèves toujours plus considérable.

En 1884, il y avait 4810 écoles primaires ; au mois de décembre 1910 il en existait 7525.

En 1884 on comptait 8696 classes ; en 1910 il y en a 20631.

En 1884 ces écoles étaient fréquentées par 324 867 élèves ; en 1910 elles le sont par 929 347. Ce sont là les résultats des statistiques gouvernementales dont nos malheureux collègues belges, depuis des mois et des mois, font les frais. On les a surabondamment bombardés de questionnaires de toute nature, d'où l'on a extrait, grâce à d'habiles tours de passe-passe, de mirifiques constatations. Il y a lieu de n'accepter les chiffres officiels que sous bénéfice d'inventaire et de se souvenir que des hommes impartiaux, comme M. Henri Charriaut, chargé de mission du gouvernement français, dans son beau livre : *La Belgique moderne, terre d'expériences*, établit que 150 000 enfants en âge de fréquenter les écoles sont aujourd'hui encore sans aucune instruction.

Toujours est-il que le gouvernement institue l'obligation scolaire. Il est vrai que le mot ne se trouve ici dans son projet, ni dans l'exposé des motifs, mais s'il ne prononce pas le terme consacré, il entend procurer la chose, puisqu'il ordonne des mesures répressives contre les citoyens capables de ne pas vouloir ses fameux *bons scolaires*.

Voici en quoi consiste la trouvaille du ministre Schollært. Pour chaque enfant en âge de scolarité — de 6 à 14 ans — le père de famille (ou son remplaçant) reçoit un bon dont il doit faire usage pour leur instruction. Mais, comme on tient à garantir la liberté de conscience de chaque citoyen, on laisse au père de famille le choix entre les diverses écoles qui offrent de se charger de ses enfants. Il pourra donc porter ce bon au directeur de l'école officielle communale, laïque et neutre, ou bien au contraire le présenter à celui qui est préposé aux écoles confessionnelles catholiques de sa localité.

Les directeurs se feront rembourser par la caisse communale la valeur des bons qui leur auront été remis par les parents au début de l'année d'études. Ces bons scolaires, calculés d'après les

dépenses prévues pour l'entretien des écoles, traitements du personnel enseignant, fournitures scolaires et frais de locaux, s'échelonnent entre 30 et 36 francs, selon l'importance des communes. Dans ces dépenses, l'Etat intervient pour six dixièmes, la province pour un dixième et la commune pour trois. Les calculs du gouvernement prévoient une augmentation du budget scolaire de l'état et des provinces, mais une légère diminution de celui de certaines communes.

Le maximum d'élèves qu'un directeur d'école pourra placer dans une même classe et pour lesquels les bons lui seront payés est fixé à 50, mais la loi exige que ce chiffre soit progressivement abaissé jusqu'à 40, à mesure que les ressources le permettront.

Un autre article de la loi nouvelle crée des classes du 4^e degré primaire, pour les élèves de 12 à 14 ans. Ce quatrième degré sera de nature essentiellement technique et professionnelle et ses programmes s'adapteront aux nécessités économiques locales. La loi prévoit qu'à partir de 1914 il sera interdit aux industriels, aux commerçants et aux agriculteurs de faire travailler des enfants au dessous de 14 ans. Toutefois, si l'élève a obtenu à 13 ans son certificat d'études primaires, il est libre de louer ses services.

Le nouveau projet charge les bureaux de bienfaisance communaux des frais des cantines scolaires et des diverses œuvres destinées à fournir des vêtements aux élèves les plus nécessiteux.

Il s'occupe aussi de relever les traitements du personnel enseignant et exige qu'à partir de 1917 tous les instituteurs et toutes les institutrices soient possesseurs de diplômes officiels.

Le projet Schollært, on le constate, est fort complexe. Signalons les principales objections qui s'élèvent avec violence, avec unanimité, contre lui.

En ce qui concerne l'obligation scolaire, tout d'abord, on lui reproche de ne rien changer ou de ne pas changer grand'chose à la situation actuelle. Quelles sont en effet les sanctions de cette obligation ?

Le projet dit : Les parents qui, sans motif valable, *refuseront* le bon scolaire *pourront* être déférés au juge de paix qui, après remontrances et admonestations, affichera le nom des délinquants

intraitables. Et c'est tout. C'est bien peu. Mais, d'une part, les parents pourront refuser le bon scolaire : 1^o s'ils instruisent leurs enfants à domicile ou dans une école déterminée non agréée ou technique; 2^o s'ils n'ont pas de domicile fixe; 3^o s'ils ont des motifs sérieux de conscience contre l'enseignement donné dans toutes les écoles primaires situées dans un rayon de 4 km. de leur habitation.

Et en outre, quelle sera la situation faite à ceux qui, ayant accepté le bon scolaire, ne s'en serviront pas ou n'enverront leurs enfants à l'école que très irrégulièrement. La loi et l'exposé ne répondent pas un mot à ces graves questions.

On voit donc que l'opposition a quelques raisons sérieuses de ne voir dans l'obligation scolaire concédée par la vieille droite cléricale à la jeune droite et aux partis de gauche qu'un trompe l'œil, à tout le moins une mesure dont l'efficacité est certainement douteuse.

Mais il y a plus. Ce qui exaspère les partis de gauche, c'est la création des bons scolaires. En effet, ils vont servir à payer les frais non seulement des écoles gouvernementales, mais encore des très nombreuses écoles cléricales et congréganistes. On a calculé que la loi nouvelle assurerait à ces écoles une allocation annuelle de plus de 10 millions. Les grandes communes anticléricales — Bruxelles, Liège, Charleroi par exemple, verront leur budget s'enfler considérablement au profit des écoles du clergé et l'Etat devra établir un second budget des cultes, d'aucuns disent déjà : le budget des congrégations. Encore si le contrôle des écoles non officielles était confié à des inspecteurs dont l'impartialité ne puisse pas être mise en doute. Mais comme c'est le gouvernement catholique qui fera lui-même contrôler les programmes, les examens d'instituteurs et d'élèves des écoles confessionnelles, on conçoit facilement que l'opposition résiste avec énergie à l'idée de subsidier par le détour des bons scolaires, les milliers de classes directement placées sous l'influence du clergé intransigeant.

Et puis, il y a le danger terrible, la tentation puissante de la « chasse à l'élève » qui risque fort de ramener la guerre entre les partis. La loi punit sévèrement, il est vrai, ceux qui seraient coupables de se livrer au « racolage » des enfants, et qui, par pro-

messes ou menaces pèseraient sur les décisions des parents de façon à s'approprier les bons qu'ils détiennent. Mais sans parler de la difficulté de découvrir les délinquants, qu'est en réalité la liberté d'un père de famille qui dépend pour la totalité de sa vie matérielle d'un patron clérical ou anticlérical ? Il ne suffit pas d'avoir le *droit* d'être libre, il faut en avoir la *possibilité matérielle*. Or cette possibilité n'est celle que d'une minorité ; la grande masse est sous la tutelle ou du patron ou du prêtre qui se fait son allié.

Il y a de si sérieuses craintes que le système Schollært n'entraîne la chasse aux élèves que même les « Instituteurs chrétiens » (association catholique) de la Wallonie et de la Flandre ont décidé de faire opposition au projet de loi, sur le point qui nous occupe.

Le *Recht* organe flamand de la Fédération des instituteurs chrétiens critique la création du bon scolaire et prévoit une guerre sans merci.

« En 1879, dit-il, la guerre scolaire éclata par conviction religieuse tandis que maintenant, le bon scolaire visant le « morceau de pain », fera dégénérer l'amour réciproque qui doit lier les hommes d'une même profession en une férocité de tigre. Certainement la lutte ne fera qu'augmenter au grand préjudice de l'enseignement et de l'éducation ».

La Réforme scolaire, que la droite parlementaire unanime applaudit comme une découverte de génie, apparaît, au contraire, même à ceux pour lesquels l'anticléricalisme n'a jamais été un programme, comme une loi boiteuse, insuffisante pour diriger et affermir les progrès de l'instruction en Belgique, mais très suffisante, par contre, pour ouvrir une ère de luttes envenimées par l'esprit d'intolérance et de suspicion.

L.-S. PIDOUX.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Assurance sur la vie.** — Le contrat qui liait la Société pédagogique vandoise à la « Patria » ayant été dénoncé et tous les avantages spéciaux promis par cette société à ses assurés, membres de la Société pédagogique vandoise étant supprimés, nous nous permettons de recommander à MM. les instituteurs de s'adresser exclusivement à la *Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine*, à Zurich, la plus ancienne et la plus importante des sociétés mutuelles suisses d'assurances sur la vie. Cette société accorde, depuis bientôt quatorze ans, aux membres de la Société pédagogique romande, d'importantes réductions

sur les primes, ne prélève ni droit d'entrée, ni frais de police et subventionne notre caisse de secours.

Les membres de la Société pédagogique vaudoise ont droit aux mêmes avantages et nous ne pouvons que les engager à s'adresser à la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine, qui a toujours tenu loyalement tous ses engagements.

Tous prospectus et renseignements seront fournis gratuitement par les agents et par :

MM. J. Schächtelin, agent général, Grand-Chêne, 11, Lausanne.

A. Golaz, inspecteur, Belle-Vue, Avenue de Collonges, Lausanne.

Assurances nouvelles en 1909 : 7708 pour 22 millions de francs.

Capitaux assurés fr. 226,000,000. Réserves fr. 113,000,000.

(Voir aux annonces.)

**** Premier.** — † ALICE COCHET. — Mercredi après-midi on a rendu ici les derniers devoirs à M^{lle} Alice Cochet, institutrice, que la maladie avait forcée à se retirer auprès des siens.

M^{lle} Cochet a effectué toute sa carrière pédagogique à Montreux, dès sa sortie de l'École normale en 1882 jusqu'en 1903 à Chailly, puis à Vernex.

Dans les deux localités susnommées, elle laisse le souvenir d'une maîtresse instruite, énergique, consciencieuse, douée des plus belles qualités du cœur et de l'esprit, pleine d'un noble zèle pour sa tâche qu'elle comprenait si bien.

Sur la tombe, MM. Hofer, président de la Commission scolaire de Montreux, et Böhy, instituteur, ont rappelé tout ce que la chère défunte a fait pour l'enseignement, et les regrets unanimes que cause son départ prématuré.

Que sa famille si cruellement éprouvée reçoive l'expression de notre vive sympathie !

L. D.

**** Congrès de Montreux.** - C'est donc les 23 et 24 juin qu'aura lieu l'Assemblée triennale de la S. P. V. à Montreux. Les comités locaux d'organisation ont travaillé avec un zèle et un dévouement dignes d'éloges à la réussite de ce Congrès. Il dépend maintenant de chacun des membres de notre Association d'assurer le succès de ces efforts et d'affirmer ainsi la vitalité de notre chère S. P. V.

Le vendredi 23 juin se tiendra, dans la grande salle du nouveau collège de Montreux, l'Assemblée générale qui sera précédée d'une collation offerte par le corps enseignant du district de Vevey. A l'issue du banquet, sous le marché couvert, une promenade en bateau est prévue au programme. Espérons que le beau temps favorisera cette course qui, à elle seule, est déjà un attrait pour le Congrès.

Le soir aura lieu une soirée familière à laquelle les sociétés locales ont promis leur concours. L'orchestre du Kursaal agrémentera le banquet du premier jour. On voit que nos amis de Montreux ont bien fait les choses. On en peut dire autant de la Section du Pays d'En-Haut, qui réserve aux Congressistes un accueil cordial dans la belle vallée alpestre.

Le programme détaillé de ces deux journées sera envoyé prochainement à tous les membres de la Société. Il est prévu trois cartes de fête :

Une pour la journée du vendredi, prix 4 fr. 50.

La même avec logement du 23 au 24, et déjeuner le 24 : 5 fr. 50.

Une carte pour le samedi seulement à 4 fr. 50, donnant droit à la course Château-d'Œx et collation.

Enfin une carte complète pour les deux jours, avec tous les avantages qu'elle comporte, y compris le logement du 23 au 24, pour 9 fr. 50.

Suivant une décision votée par l'Assemblée des délégués, le comité local envoie en ce moment un questionnaire à tous les membres de la S. P. V. et d'après les réponses qui lui parviendront, prendra en remboursement le montant de la carte de fête souscrite.

Chacun comprendra qu'il est de son devoir de faciliter la tâche des Comités d'organisation du Congrès, en mettant tout l'empressement désirable à répondre aux questions posées. Il est bien entendu que la carte payée d'avance sera remboursée à tous ceux qui, au dernier moment, seraient empêchés pour des raisons majeures de participer à la fête.

Le Comité cantonal espère que tous les membres tiendront à honneur de récompenser par une affluence nombreuse les efforts de nos collègues de Montreux, de Vevey et du Pays d'En-Haut.

Pour le Comité de la S. P. V.

H. GILLOZ.

***** Société suisse des maîtres abstinents.** — La Section vaudoise des instituteurs abstinents aura sa séance du printemps le samedi 3 juin, à 2 h. de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville de Lausanne.

L'ordre du jour comprend une conférence de M. le Dr. Preisig, de Cery. Le sujet est *L'alcool et le cerveau humain*.

Il y aura ensuite une partie administrative et un thé au *Major Davel*.

BERNE. — † **Fritz Wæchli**. — Le jeudi 18 mai, est décédé à Liestal l'ancien inspecteur scolaire Fritz Wæchli. Il était né en 1847. Il était instituteur à l'école secondaire de Cerlier, en 1874, quand il fut nommé par le Conseil d'Etat aux fonctions d'inspecteur des écoles du XII^e arrondissement. L'inspection extraordinaire des écoles du Jura-Nord par MM. Jakob et Kœnig avait mis à jour des résultats déplorables. On croyait que seul un citoyen de l'ancien canton, n'ayant aucune attache avec le pays parviendrait à mettre un peu d'ordre dans la fréquentation scolaire. Wæchli s'étant démis de ses fonctions, fut quelque temps maître au progymnase de Bienne. Après avoir obtenu sa retraite il alla se fixer à Liestal où il collaborait à la *Basellandschaftliche Zeitung*. Il a publié un intéressant recueil de proverbes allemands et français. H. GOBAT.

GENÈVE. — L'Union des instituteurs primaires genevois a publié il y a quelque temps une très intéressante brochure dans laquelle sont réunis les divers rapports sur l'activité de la société qui ont été présentés dans l'assemblée générale des sections du 26 janvier dernier. Le rapport présidentiel constitue, bien entendu, le document le plus important de cette publication. Il constate que l'Union des Instituteurs, fondée depuis 5 ans seulement, compte aujourd'hui 352 membres soit 195 dames et 157 messieurs. Les travaux présentés, l'assi-

duité aux séances, et surtout l'augmentation régulière de l'effectif, sont autant de preuves de la grande activité de l'Union.

Les principales questions qui ont été étudiées dans le courant de l'année ont trait à un projet de réorganisation des classes gardiennes et à la création d'une bibliothèque à l'usage des maîtres. D'autre part, sur l'initiative de l'Union des femmes, la Société a délégué Mmes Elmer, Muller et Métral ainsi que M. Mercier pour examiner le projet déposé au Grand Conseil par M. le Député Vuagnat dans le but d'instituer des tribunaux d'enfants. Cette Commission s'est occupée très activement de la question et a participé à une réunion de toutes les sociétés qui s'intéressent à l'enfance pour étudier ce projet. D'importants amendements ont été proposés, soit dans la constitution du tribunal telle que la conçoit M. le Député Vuagnat, soit dans la procédure à suivre. La Commission s'est surtout inspirée de la conception américaine des Tribunaux d'enfants.

Mlle E. Muller a présenté, dans la Section des Dames, une très intéressante critique du livre de Fœrster, *L'école et le caractère*. Mlle Muller a exposé avec beaucoup de clarté les idées de l'éminent pédagogue zurichois sur la méthode du self-gouvernement qui a déjà donné d'excellents résultats dans les pays où on l'a appliquée.

M. Corbaz a entretenu l'Union des Instituteurs de l'éducation civique et des moyens propres à éveiller et à développer, chez l'enfant, l'idée de la patrie. L'école, a-t-il dit, peut beaucoup dans la formation des sentiments civiques et patriotiques; elle peut mettre en œuvre divers moyens destinés à faire mieux connaître à l'enfant les institutions de notre pays, son développement, son histoire, sa beauté; mais il est indispensable qu'elle soit aidée par la famille, dans cette partie de sa tâche plus que dans toute autre. M. Fatio, à la suite de cette communication, a fait une conférence avec projections sur Genève à l'époque de l'Escalade.

Mentionnons encore à l'actif de l'Union des Instituteurs genevois, une visite au nouveau Musée d'Art et d'Histoire, organisée sous l'initiative de M. l'inspecteur Pesson.

*** Samedi 20 mai, le corps enseignant primaire a tenu sa conférence générale de printemps à l'Aula de l'Université, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Rosier. On y a discuté les conclusions d'un travail présenté à la séance précédente par M. Albert Malsch, secrétaire du Département, sur la lecture expliquée à l'école primaire. M. l'inspecteur Munier a formulé certaines observations qui ont donné lieu à une discussion très intéressante d'où il est ressorti que la tendance générale est tout à fait favorable à la lecture expliquée.

L'assemblée a discuté ensuite les conclusions d'une étude de M. Pesson, inspecteur, sur la discipline à l'école. Dans l'échange de vues qui a suivi, les opinions ont été si variées et les faits si nombreux qu'on a décidé d'ajourner la suite du débat à une conférence ultérieure.

La séance, qui était très fréquentée, a duré 3 heures environ.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE MATERNELLE

Degrés inférieur et moyen. — Enfants de 8 à 10 ans.

La journée du petit écolier (suite).

EXERCICES D'ÉLOCUTION, DE STYLE ET DE VOCABULAIRE

Petites leçons de choses

I

Exercices oraux.

L'École.

1. A quoi sert le grattoir, le canif ? le papier buvard ? la gomme ? le compas ? l'équerre ?

2. Qu'est-ce que le recto ? le verso d'une feuille ? Qu'est-ce qu'une carte murale ? une carte muette ? une carte physique ? un musée scolaire ? une bibliothèque scolaire ? un préau couvert ?

3. Que pensez-vous d'un écolier qui aime à quereller ses camarades ? — qui se moque d'un camarade pauvre ou estropié ? — qui fume ? — qui fait l'école buissonnière ? — qui arrive souvent tard en classe ? — qui fait passer le plaisir avant le devoir ? — qui est jaloux des succès de ses camarades ? — qui laisse punir un camarade à sa place ?

4. Que doit faire un enfant qui a de la peine à apprendre par cœur ?

Quels sont vos devoirs envers vos camarades ?

Pourquoi faut-il bien choisir ses amis ?

Quelles sont les punitions, les récompenses qu'un écolier peut recevoir ?

Pourquoi devez-vous aimer votre maître ? Quels sont vos devoirs envers lui ?

La Famille

5. Qu'est-ce qu'un aïeul ? — Quelles personnes sont vos ascendants ? Qu'est-ce que des parents éloignés ? — les ancêtres ? — une maisonnée ? — Qu'est-ce qu'un frère aîné ? — une sœur cadette ? — Que signifie l'expression : c'est le benjamin de la famille ? — Qu'est-ce qu'un orphelin ? — un tuteur ? — Quels sont, dans la famille, les devoirs d'un frère aîné ? — d'une sœur aînée ? —

6. LA PARENTÉ. (Pluriel des noms. — Ex. : oral ou écrit).

Les frères de mon père ou de ma mère sont (mes oncles). — Les sœurs de mon père ou de ma mère sont (mes tantes). — Les fils et les filles de mes oncles ou de mes tantes sont (mes cousins et cousines).

Je suis (le neveu) de mes oncles ou de mes tantes. Mes sœurs sont (les nièces) de leurs oncles ou de leurs tantes.

Si mon grand frère Paul était marié, sa femme serait pour moi (une belle-sœur) et pour mes parents (une bru ou une belle-fille). Mon père serait pour elle un (beau-père) et ma mère (une belle-mère).

Si ma sœur Jeanne était mariée, son mari serait mon (beau-frère) et (le gendre) de mes parents.

Le père de mon père et le père de ma mère sont (mes grands-pères).

La mère de mon père et la mère de ma mère sont (mes grand'mères).

II

Exercices écrits

1. Dites si les noms suivants sont propres ou communs :
L'ardoise, la gomme, Pierre, le banc, l'instituteur, l'écolier, Paul, l'écrivoire, Madeleine.
Modèle du devoir :
L'ardoise, nom commun, etc.
2. Dites si les noms suivants sont des noms communs de personnes ou de choses.
La nièce, la nappe, le chou, le parrain, la table, la sœur, l'encrier, le camarade, la tâche, le grand'père.
La nièce, nom commun de personne, etc.
3. Les noms suivants sont-ils masculins ou féminins ?
Classe, école, pupitre, cahier, album, canif, règle, éponge, alphabet, syllabe.
la classe, nom féminin, etc.
4. Donnez le féminin des noms suivants :
Le garçon. — L'écolier. — Le maître. — L'instituteur. — Le neveu. — L'aïeul. — Le père. — Le frère.
5. Donnez le masculin des noms suivants :
La grand'mère. — La maman. — La filleule. — La femme. — La tante — La belle-fille. — La dame. — La petite-fille.
6. Nommez six noms communs de personnes.
Nommez six noms communs de choses.
7. Nommez six prénoms de garçons.
Nommez six prénoms de filles.
8. Quels sont les noms féminins de
Jean, Lucien, Jules, Eugène, Louis, Adrien, Germain, Denis, Henri.
9. Ecrivez les mots ci-dessous au pluriel.
L'S signe du pluriel (tab. noir).
Le buvard, la boîte, le crayon, la copie, la faute, la dictée, le devoir, la règle, le congé, la tâche.
10. Comment sont les objets d'école.
Le crayon est (cylindrique). — Le pupitre est. — Le banc est. — La gomme est. — Le papier est. — Le livre est.
11. Trouvez le nom qui convient.
Le maître est instruit. — est appliqué. — est paresseux. — est jeune. — est âgé. — est indulgent. — est laborieux. — est sévère.
12. Que voit-on dans une salle d'école ?
13. Que trouve-t-on dans une boîte d'école ?
14. Que trouve-t-on dans le sac d'un écolier ?
15. Que voyez-vous sur le pupitre ?
16. Donnez les contraires des mots suivants :
Aîné (cadet), laborieux, attentif, bon, discipliné, soigneux, propre, instruit, patient, hardi, joyeux, content, poli, obéissant, sévère, agréable, coupable.
17. Complétez la phrase.
Mon père se lève... (de bon matin). Il se rend... (au champ... à l'atelier... au

bureau). Il travaille... (avec courage) pour gagner... (le pain de sa famille). Quand il rentre le soir, je cours... (au-devant de lui). Je l'embrasse bien fort pour... (lui faire oublier ses fatigues... ou lui témoigner mon affection).

18. Quand le père rentre le soir, il est content de trouver :

La lampe... (allumée). — le feu... (pétillant), — la chambre... (bien balayée), — le couvert... (mis), — la soupe... (fumante), — les enfants... (bien sages).

19. Le soir, après... (le souper), toute la famille est réunie... (autour de la lampe). Mon père... (lit son journal). Ma mère... (lave la vaisselle). Ma grande sœur... (termine ses devoirs ou brode). Grand'père (fume sa pipe). Grand'mère (tricote des bas). Petite Madeleine (sommeille dans son berceau). Quant à moi, (j'étudie ma leçon, je lis une histoire intéressante, je regarde un livre d'images).

20. A l'école, j'apprends à l... (lire), à é... (écrire), à c... (compter), à d... (dessiner), à aimer D... (Dieu), mes p... (parents) et mon p... (pays).

21. En classe, les écoliers se servent d'... (livre de lecture) pour lire, d'... (crayon) et d'... (album) pour dessiner, d'... (crayon de couleur) et d'... (pinceau) pour colorier, d'... (ardoise) pour calculer, d'... (gomme) pour effacer une tache, d'... (plume) et d'... (cahier pour écrire, d'... (papier buvard) pour sécher l'encre, d'... (canif) pour tailler les crayons.

22. L'écolier studieux est celui qui (aime l'étude).

L'écolier obéissant est celui qui (obéit promptement).

L'écolier bavard est celui qui (aime à parler beaucoup).

L'écolier querelleur est celui qui (aime les disputes).

L'écolier serviable est celui qui (aime à rendre service).

L'écolier ingrat est celui qui (n'a point de reconnaissance).

L'écolier turbulent est celui qui (aime à faire du bruit, du tapage).

23. LE BOULIER est un objet d'école. Il se compose d'un cadre en bois, de tringles de fer et de petites boules de différentes couleurs qui glissent sur les tringles.

Les jeunes écoliers se servent du boulier pour apprendre à compter.

Vocabulaire : tringles de fer, de différentes couleurs, qui glissent.

Plan : Qu'est-ce que le boulier ? De quoi se compose-t-il ? Comment sont les petites boules ? A quoi sert le boulier ?

24. LE TABLEAU NOIR de mon école est placé sur un chevalet (est fixé au mur). Il est plus long que large. Il est noir. Le maître se sert de la craie pour écrire, dessiner ou calculer sur le tableau noir.

Vocabulaire : fixé, chevalet.

Plan : Où est placé le tableau noir ? Quelle forme a-t-il ? Quelle est sa couleur ? A quoi sert-il ? Pourrait-on s'en passer à l'école ?

25. L'ARDOISE (Canevas). — Plaque de pierre grise, noire, polie. — Cadre en bois pour la protéger. — Fragile, se brise facilement. — Ecriture, dessin, petits problèmes. — La touche.

26. LE CRAYON (Canevas). — Forme cylindrique. — Bois blanc ou verni, mine en plombagine (graphite) — très utile — s'achète chez le libraire ou papetier. — Crayon de couleur.

27. NOTRE SALLE D'ÉCOLE est haute et spacieuse. La lumière y pénètre par quatre grandes fenêtres. Sur les parois vernies, il y a de belles cartes et plusieurs tableaux.

Contre le mur du fond se trouvent la bibliothèque et l'armoire où le maître range les fournitures scolaires.

Notre salle renferme encore un pupitre, deux tableaux noirs, vingt-quatre tables à deux places et un fourneau.

Vocabulaire: haute, spacieuse, les fenêtres, les parois vernies, les tableaux, le fond, la bibliothèque.

Plan : Comment est votre salle d'école ? Par où la lumière y pénètre-t-elle ? Que remarquez-vous sur les parois vernies ? Qu'y a-t-il contre le mur du fond ? Qu'est-ce que votre salle renferme encore ? Aimez-vous votre école ?

(A suivre).

A. REGAMEY.

SIMPLES LEÇONS DE CHOSES (Suite)

Le râteau.

Le râteau est un outil du paysan et du jardinier. Cet objet se compose de deux parties : le manche et le peigne. Le manche du râteau est long et cylindrique ; il est fait de bois. Le peigne du râteau est de bois ou de fer. Les dents du râteau doivent être serrées, régulières et pointues.

Le paysan rassemble les brins de foin, durant la fenaison, à l'aide du râteau de bois. L'industrie a créé aussi pour cet usage de grands râteaux de fer appelés râteleuses. Le jardinier et le cantonnier ratissent les allées du jardin ou le bord des grandes routes avec de légers râteaux de fer.

DICTÉES. — I. Le râteau de bois est un outil du paysan. Cet objet se compose d'un long manche cylindrique rattaché à un peigne, aux dents pointues, par deux fines tiges de fer. Le cultivateur rassemble les brins de foin, au temps de la fenaison, avec le petit râteau ou la râteleuse.

II. Le râteau de fer est un outil du jardinier, qui ratisse avec cet objet les allées de son jardin. Le cantonnier l'emploie aussi pour nettoyer le bord des routes confiées à ses soins. Les dents du râteau de fer sont fines, serrées et pointues.

GRAMMAIRE. — Etude des qualificatifs, suite.

Le manche du râteau est *long, mince, cylindrique*.

Les dents du râteau sont *pointues, serrées, fines, etc.*

La fourche,

La fourche est, comme le râteau, un outil du paysan. Elle se compose de deux parties : le manche et les dents. Le manche de la fourche est allongé et cylindrique. Les dents sont recourbées et pointues ; elles sont ordinairement au nombre de trois. Il y a des fourches de bois pour soulever et retourner le foin au temps de la fenaison et des fourches de fer, ou tridents, employées pour transporter le fumier.

Le râteau de fer et le trident sont faits par le forgeron. Quant aux râteaux et aux fourches de bois, ils sont fabriqués par des ouvriers qui en font leur spécialité.

DICTÉES. — I. La fourche est un outil du paysan. Elle se compose du manche et des dents. Il y a des fourches de fer appelées tridents. Le paysan se sert de la fourche de bois au temps de la fenaison pour soulever et retourner le foin. Le trident sert à étendre le fumier sur les champs.

II. Les outils du paysan sont les fourches, les tridents, les râteaux, les faux, les faucheuses, les herses, les charrues, les bêches, etc. Les fourches, les tridents, les râteaux et les herses ont des dents pointues. Les faux, les faucheuses, les charrues, les bêches ont des lames tranchantes.

GRAMMAIRE. — Accord de l'adjectif.

Singulier:

La fourche est neuve.

La dent est pointue.

Pluriel.

Les fourches sont neuves.

Les dents sont pointues.

Neuves, prend *s* parce qu'il y a *plusieurs fourches qui sont neuves*; de même *pointues* prend *s*, parce qu'il y a *plusieurs dents qui sont pointues*, etc., etc.

C. ALLAZ-ALLAZ.

Degré supérieur.

DICTÉES.

Fuite de Charles le Téméraire après la bataille de Grandson.

Tandis que les Suisses attaquent furieusement, le duc, pour démasquer son artillerie, rappelle son avant-garde. Les troupes du centre, sur lesquelles ce mouvement les refoule, se débandent. A leur tour, se croyant pris de revers, les premiers rangs bourguignons lâchent pied et entraînent, dans une panique éperdue, le gros de l'armée, qui n'a pas même aperçu l'ennemi.

Fou de rage, le duc Charles essaie vainement de rallier ses gens. Ce n'est pas à un combat qu'il assiste, c'est à une déroute qui déconcerte les plus braves. Si prompt, si imprévu, est le désastre que les réserves ne peuvent paraître à temps sur le champ de bataille.

La raison du Téméraire sembla chavirer. Comme dément, il erra tout le jour sur le champ de bataille et s'y obstinait désespérément. La nuit venue, cependant, ne voyant plus autour de lui que débris et carnage, il sentit s'abattre son orgueil. Et, mettant furieusement les éperons au ventre de son cheval, le vaincu s'élança vers les gorges du Jura.

Marquis COSTA DE BEAUREGARD.

VOCABULAIRE. — Attaquer, démasquer, l'avant-garde, refouler, se débander, le revers, la panique, éperdue, apercevoir, essayer, rallier, la déroute, prompt, imprévu, le dément, abattre, l'orgueil, l'éperon, chavirer.

REMARQUES. — Pluriel des noms composés (avant-garde). — Faire trouver les verbes qui comme *apercevoir* ne prennent qu'un *p*. — Verbes qui prennent *i* aux trois personnes du singulier (*essayer*: j'essaie, tu essaies, il essaie). Etude des préfixes *dé*, (*démasquer*, *déconcerter*) *in* et *im* (*imprévu*). — Etablir la différence qu'il y a entre *raisonner* et *résonner*.

Le Jura.

Il n'est pas, pour égarer une poursuite, de région plus favorable que cette région du Jura où s'engageait le Téméraire.

Etrange pays ! pays de contrastes, où la nature semble avoir, au hasard, en-

tassé ses rochers, fait bondir ses cascades, semé ses prairies, planté ses forêts... Pays souriant et sinistre où, dans une sublime symphonie, toutes les verdurees connues donnent leur note juste : claironnante et joyeuse lorsque-frissonne le bouleau ou le hêtre, grave et triste quand la bise secoue l'épaisse frange des sapins séculaires.

A frôler leurs fûts énormes, où la résine pleure, on croit frôler les éternels, les douloureux survivants d'un monde disparu. Que de tempêtes ont passé sur ces géants ! Que de générations humaines n'ont-ils pas vues défilier sous leur ombre ! Gens de guerre, bûcherons, voyageurs obscurs, passants illustres. Qui sait ? Peut-être gardent-ils la tragique vision du Téméraire en fuite...

(*Loyse de Savoie*)

Marquis COSTA DE BEAUREGARD.

VOCABULAIRE. — Egarer, s'engager, le contraste, la cascade, la symphonie, claironnant, frissonner, secouer, la frange, séculaire, le fût, la résine, frôler, le survivant, la génération, défilier, obscur, illustre, tragique, la vision.

EXERCICES GRAMMATICaux. — Faire lire la dictée en mettant les verbes successivement à l'imparfait et au passé défini de l'indicatif, au futur et au présent du conditionnel. — Faire écrire la dictée en mettant les verbes au plus que parfait de l'indicatif, au futur antérieur et au conditionnel passé 1^{re} forme. — A propos de la phrase suivante : « Que de générations humaines n'ont-ils pas vues... » on rappellera la règle d'accord du *participe passé* conjugué avec *avoir* et les élèves souligneront tous les participes passés de la dictée en indiquant comment ils s'accordent.

Origine du mot *symphonie* (sun — avec ; phônê — son).

Homonymes. — Fût (bois) ; fût (tonneau) ; fut (verbe être).

PAUL CHAPUIS.

QUELQUES NOTIONS DE BIENSÉANCE ET DE BONNE ÉDUCATION

L'exactitude.

L. , le 3 juin 1911.

Mon cher ami,

Trois jours de suite, je suis allé t'attendre à la gare à l'un ou à l'autre des trains du matin, et je suis rentré chaque fois « bredouille ». Tu m'annonces ta visite, et tu ne me dis ni l'heure, ni le jour de ton arrivée. Ah ! certes, je reconnais bien là mon cher vieux Paul, celui qui, à l'école, arrivait tantôt un quart d'heure trop tôt, tantôt cinq minutes trop tard, celui qui oubliait de mettre un titre à sa composition et faisait régulièrement des erreurs de centimes ou de fractions dans ses problèmes ; les punitions pleuvaient sur lui, et mon stoïque ami les subissait sans sourciller.

En t'attendant ainsi en vain, tout déçu et tout triste, je ne puis m'empêcher de faire quelques réflexions sur l'exactitude et de te les communiquer.

Être exact, c'est être juste, absolu, strict, ponctuel, minutieux ; c'est agir d'une manière conforme à la règle et à la vérité ; c'est remplir tout son devoir ; c'est faire de son temps un emploi judicieux, afin de pouvoir être toujours à l'endroit où l'on vous attend et à l'heure convenue.

Dans toutes les circonstances, l'exactitude présente des avantages incontestables : dans la vie de famille, dans la vie scolaire, dans les affaires, dans la société.

Dans la vie de famille, c'est une qualité inappréciable. Nous sommes habitués à voir notre mère se lever toujours à la même heure, nous éveiller à temps pour notre travail, préparer notre déjeuner ; nous sommes certains, quand nous rentrons à midi et le soir, de trouver notre diner et notre souper prêts à être servis, chauds et cuits à point, nos chambres propres, chaque chose à sa place. Cela nous paraît tout naturel et nous songeons à peine à l'en remercier et à lui dire qu'elle possède une qualité exquise. Elle ne nous permet pas, de son côté, de nous présenter aux repas au gré de notre fantaisie, de nous laisser entraîner à des retards continuels par les amis que nous rencontrons et les mille distractions qui s'offrent sur notre chemin. Que serait notre intérieur si le désordre, le laisser-aller, la négligence y régnaient ? Mais nous savons que l'exactitude est nécessaire pour éviter tout reproche, toute querelle, pour maintenir la paix entre nous ; elle est comme un gage d'affection et de respect que nous nous donnons les uns aux autres, et que nous renouvelons sans cesse.

Dans la vie scolaire, elle est presque aussi précieuse. L'élève exact arrive en classe avant l'ouverture des leçons, il a appris toute sa tâche, écrit son devoir avec soin, il soigne ses travaux dans tous leurs détails, ne retarde pas ses condisciples par ses négligences ; le maître exact donne des renseignements sûrs et précis, a corrigé ses cahiers au moment où les élèves en ont besoin, il apprend aux élèves à faire toute chose en son temps ; des gronderies sont évitées, et l'instruction y gagne.

Dans les affaires, les mêmes agréments se retrouvent : tandis qu'un patron apprécie un ouvrier exact, ponctuel, soigneux, l'ouvrier aime et respecte un patron qui tient fidèlement sa parole, fournit le travail promis, le rétribue au moment fixé ; tandis que la grande dame apprécie la couturière qui travaille minutieusement, avec des mesures bien prises, qui livre ses costumes au jour et à l'heure où ils sont attendus, la couturière travaille avec plaisir pour la cliente qui vient essayer à l'heure convenue, sans se faire attendre, et qui paye sa note aussitôt qu'on la lui fournit.

Dans le commerce, dans les banques, l'exactitude est la qualité essentielle. Elle crée, entre employeurs et employés, l'estime et la confiance réciproques.

Elle est encore une des lois qu'impose le savoir-vivre ; en manquer est une grosse faute au point de vue social et mondain. Faire attendre une maîtresse de maison qui vous invite à diner, c'est lui manquer de respect et d'égards, la mettre mal à l'aise vis-à-vis des autres convivres, et la mortifier, si son diner est brûlé ou refroidi. Faire attendre un supérieur est une impolitesse qui peut avoir de graves conséquences ; faire attendre un ouvrier, un fournisseur, c'est souvent lui causer un tort matériel.

Ainsi, vis-à-vis de nous-même, des membres de notre famille, de nos inférieurs, en toute chose, soyons toujours exacts. « L'exactitude est la politesse des rois, » a dit Louis XVIII.

Crois-moi, mon cher ami, deviens plus ponctuel, plus fidèle à ta parole, essaye

d'éviter ces négligences répétées qui froissent tes parents et tes amis. Accepte ces conseils de la bonne et franche amitié qui nous unit.

A bientôt, je t'attends avec impatience, et te salue très affectueusement.

ALFRED.

COMPTABILITÉ

Degré supérieur, 1^{re} année.

Établir la note suivante des graines fourragères fournies, au printemps 1911, au Syndicat agricole de B. par la maison F. Pittet et Cie, horticulteurs à Lausanne.

65 kg. dactyle pelotonné ou ray-grass des Alpes, à fr. 200 les 100 kg. ; 125 kg. fenasse, pour prairies naturelles, à fr. 90 les 100 kg. ; 60 kg. gazon rustique pour terrain maigre et sec à fr. 125 les 100 kg. ; 40 kg. paturin des prés à fr. 310 les 100 kg. ; 25 kg. ray-grass anglais fin à fr. 85 les 100 kg. ; 72 kg. ray-grass anglais extra-fin à fr. 90 le q. ; 28 kg. trèfle blanc à 3 fr. 50 le kg. ; 14 kg. gazon, pour terrain à l'ombre, à fr. 16 les 10 kg.

Les prix cotés sont nets et sans aucune remise.

SOLUTION : fr. 130 + fr. 112,50 + fr. 75 + fr. 124 + fr. 21,25 + fr. 64,80 + fr. 98 + fr. 22,40 = 647 fr. 95.

ARITHMÉTIQUE

Degré supérieur et classes primaires supérieures.

PROBLÈME : On a fondu des convertis d'argent au titre de 0,950. Pour obtenir un alliage au titre de 0,835 destiné à donner des pièces de fr. 1, on a dû ajouter 632 gr. 5 de cuivre. Combien pesaient ces convertis ? Quelle somme a-t-on obtenue ? (Recueil de calcul écrit à l'usage des élèves du degré supérieur des écoles primaires, 1^{re} édition, page 159, n° 370.)

L'Éducateur recevrait avec plaisir une solution raisonnée et simple de ce problème. L'adresser au Rédacteur de la partie pratique. M. à L.

VARIÉTÉ

Soirée familière.

Lors de l'inauguration du collège neuf de X^{***}, le secrétaire municipal chargé d'établir le programme de la fête avait écrit *familière* avec deux *l*, pensant avec raison que ce mot venait de *famille*.

Une gentille observation lui ayant été faite, le greffier répondit non moins gentiment :

« Dans une soirée familière, il y a généralement beaucoup de monde, je sentais que le singulier n'irait pas, et, comme je ne pouvais guère ajouter *s*, à cause de *soirée*, je me suis risqué à indiquer le pluriel en mettant les deux *l* que vous me reprochez. »

L.-J. M.

PENSÉE

Faire passer les âmes de la vie des sens à la vie intellectuelle, remplacer la sensation par l'idée, tel est le problème fondamental de l'éducation populaire.

CONDORCET.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours

INSTITUTEURS: Bettens, fr. 1600 et autres avantages légaux; 9 juin. — **Vaulion**, fr. 1600 et autres avantages légaux; 9 juin. — **Grandvaux** (classe des Monts), fr. 1600 et autres avantages légaux; 13 juin.

INSTITUTRICES: Ormonts-Dessus (2^e classe de Vers l'Eglise), fr. 1000; fr. 20 d'indemnité de plantage, logement, 10 s. bois, à charge de chauffer la salle d'école; 13 juin.

NOMINATIONS

Ecoles primaires

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après.

INSTITUTEURS: MM. Baudraz, John, à Lucens. Fauquex, Jules, à Curtilles. Thévenaz, Georges, à Chamblon. Bussy, Léon, à Bière (classe prim. sup.). Matthey, Alexis, à Vallorbe. Matthey, Charles, à La Dernier s. Vallorbe. Tesse, François, à Lausanne.

INSTITUTRICES: Mlles Emery, Mélanie, à Vevey (Ecole ménag.). Guignard, Marguerite, à Lausanne. Bonjour, Marie, à Chailly s. Lausanne. Mme Métraux-de Coppet, Lucie, à Vennes s. Lausanne. Mlles Reymond, Lina, maitresse de cuisine à l'école ménagère de Vevey. Isch, Berthe, maitresse de couture à l'école ménagère de Vevey. Genevay, Fanny, maitresse de couture et d'école enfantine, à Agiez. Mme Clément-Richard, Elisa, maitresse de couture, à Bugnauz (Essertines, s. Rolle. Mlles Blanc, Marthe, maitresse d'école enfantine, à Lausanne. Parisod, Julia, maitresse d'école enfantine, à Lausanne.

Bibliothèques populaires

Déférant à un vœu du Département fédéral de l'Intérieur, nous portons à la connaissance des *Comités de Bibliothèques populaires* qu'il est mis à leur disposition le **Dictionnaire géographique de la Suisse** au prix de cent francs.

Envoyer les souscriptions au Département soussigné (2^e service), avant le 1^{er} juillet.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

FRUTIGEN Oberland Bernois **HOTEL DE LA GARE**

ET RESTAURANT

Spécialement recommandé aux écoles et aux sociétés.
Locaux spacieux. — Arrangements favorables pour
excursions en voiture et en break.

Za 2499 g.

Propriétaire: Fr. HODLER-EGGER.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖEBEL, BASEL

Lenzgasse 15 — Case postale Fil : 12

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche. D. V. 93 g.



Guérison radicale
des Rhumes anciens et récents
toux bronchites
par la
SOLUTION PAUTAUBERGE
Prévient la Tuberculose

Recommandée & prescrite par le corps médical.
Fr. 3.50 le flacon. — Toutes pharmacies.

Ue 10353

PETITE PENSION-FAMILLE

cherche pour de suite **instituteur diplômé**, capable, de toute moralité et de confiance.

Bonne occasion de se perfectionner dans la langue allemande.

Adresser offres et photographies à la Gérance de l'Éducateur.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue du Seyon, 19, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.

Systemes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIENIQUE

Modèles
déposés

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPPA successeur
GENÈVE

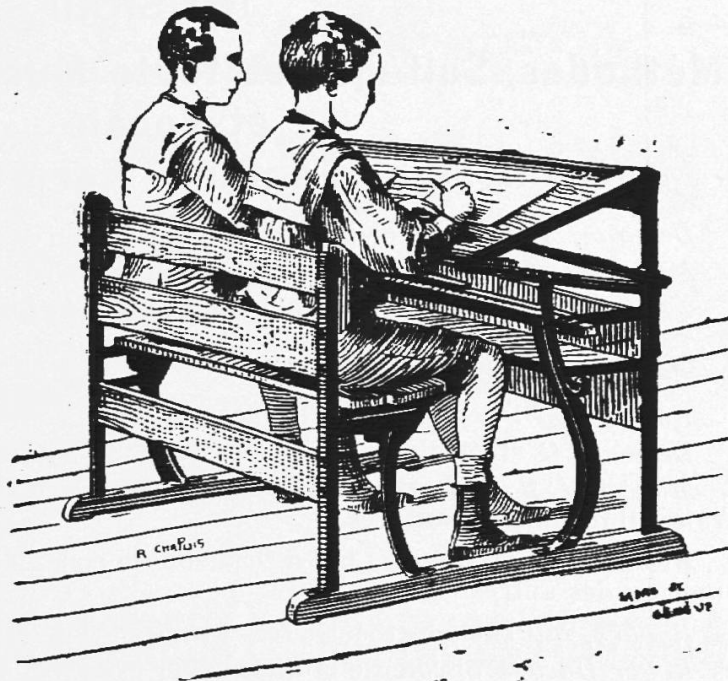
Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département
de l'Instruction publique.

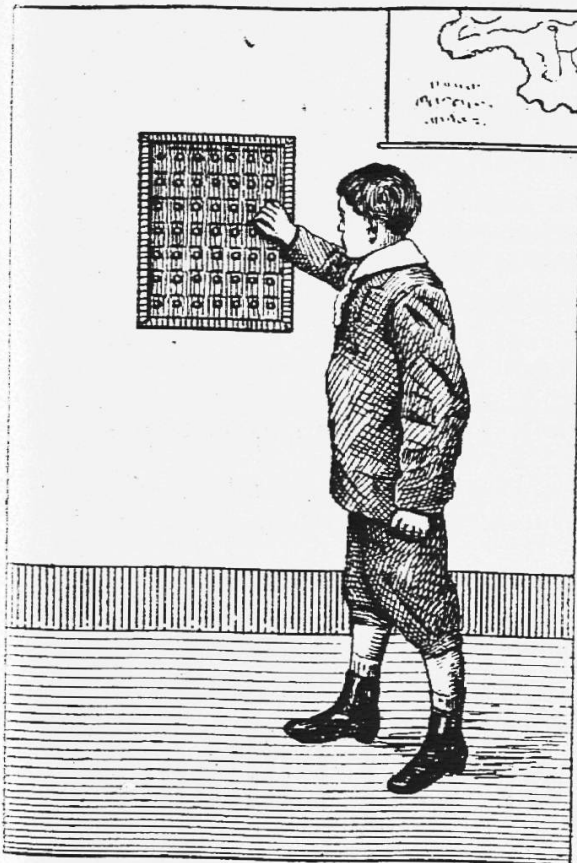
Attestations et prospectus
à disposition.



TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les
tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« FIX » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « FIX » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

**Recommandé
aux autorités scolaires.**

**Envoi d'échantillon à l'examen
et à l'essai.**

Prix du coffre-fort : 65 francs.

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

Spécialité d'Ouvrages d'Enseignement Musical

Méthodes, Solfèges et toute Musique Instrumentale et Vocale

Orchestre - Fanfare - Harmonie - Chorale

- Dessane, A. L.* Ecole primaire de Chant Choral-Manuel de l'Orphéoniste
1^{re} partie : Eléments et principes indispensables.
2^{me} partie Leçons et exercices progressifs à 2 et 4 voix. fr. 3.35
- Fétis, F. J.* Manuel des Compositeurs, Directeurs de musique, Chefs d'Orchestre et de musique militaire. fr. 8.—
- Rougnon, P.* Le rythme et la mesure, traité complet. fr. 6.—
- Demény, G.* Physiologie des professions : L. Violoniste. fr. 3.50
- Maréchal, H. et Parès, G.* Monographie universelle de l'Orphéon, Sociétés Chorales, Harmonies, Fanfares. fr. 3.50
- Reuchsel, A.* L'Art du Chef d'Orphéon (le codex des Sociétés malades ; le Vademecum des autres.) fr. 3.—
- Roques, L.* Principes théoriques et pratiques de la transposition. fr. 1.—
- Roger-Ducasse.* Ecole de la dictée, 400 exercices gradués à l'usage des écoles primaires. fr. 3.—
- Humbert, G.* Notes pour servir à l'étude de l'histoire de la musique. fr. 2.50
- Kling, H.* Théorie élémentaire et pratique de l'art du Chef d'Orchestre, du Directeur de musique d'harmonie, de fanfare et de Société Chorale. fr. 1.—
- Kælla, G. A.* Exercices de chant, adoptés au Conservatoire de musique. fr. 2.—
» Théorie de la musique, adoptée au Conservatoire de musique. fr. 1.—
- Pilet, W.* Théorie élémentaire de la musique et premiers principes de l'harmonie. fr. 1.—
- Lauber, L.* Cours complet de Solfège, pratique et gradué, en 2 cahiers fr. 1.—
» A. B. C. de la musique, contenant les notions élémentaires de l'enseignement musical, d'après les principes de la méthode Frœbel. fr. 1.50
- Masset, H.* Exercices de chant, méthodiquement gradués (3^{me} édition) fr. 2.50
- Dureau, Th.* Cours théorique et pratique d'Instrumentation et d'Orchestration, à l'usage des Sociétés de musique instr., Harmonies et fanfares.
1^{er} Vol. Instrumentation, fr. 8.— ; 2^{me} vol. Orchestration. Fanfares, fr. 7.—
- Soullier Ch.* Dictionnaire complet de musique. fr. 2.50
- Mayor, Ch.* — **A Prima Vista**, solfège choral pour voix d'hommes, avec exercices de lecture à vue, 1^{re} partie : comprenant 30 chœurs (sans paroles) dans les tonalités majeures jusqu'à 3 dièses et 3 bémols, avec modulations aux tons voisins (préparation aux concours). fr. 1.35
2^e partie : comprenant des chœurs plus développés, dans toutes les tonalités, avec modulations aux tons éloignés et emploi des mesures simples et composées. (En préparation.)
- Recueil de Chants à 2 et à 3 voix à l'usage des Ecoles et des Pensionnats
par *W. Pilet*.
3^e édition augmentée, renfermant 39 chœurs a capella et 32 chœurs avec accompt. fr. 1.50

FÆTISCH Frères (S. A.) Editeurs

Lausanne — Vevey — Neuchâtel — Paris.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVII^{me} ANNÉE. — N° 23

LAUSANNE — 10 Juin 1911.



LIBERTÉ
PATRIE

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARRAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.
Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA-BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



ÉDITION „ATAR“ GENÈVE

La maison d'édition ATAR, située à la rue de la Dôle N° 11 et à la rue de la Corraterie N° 12, à Genève, imprime et publie de nombreux manuels scolaires adoptés par le *Département de l'Instruction publique du canton de Genève, et ailleurs*, et qui se distinguent par leur bonne exécution.

En voici quelques-uns :

Exercices et problèmes d'arithmétique , par <i>André Corbaz</i> .	
1 ^{re} série (élèves de 7 à 9 ans)	0.70
» livre du maître	1.—
2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans)	0.90
» livre du maître	1.40
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans)	1.20
» livre du maître	1.80
Calcul mental	1.75
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé	1.50
Solutions de géométrie	0.50
Livre de lecture par <i>MM. Mercier et Marti</i> , degré supérieur	3.—
Livre de lecture par <i>A. Charrey</i> , 3 ^{me} édition	1.50
Livre de lecture par <i>A. Gavard</i> , 3 ^{me} édition	1.50
Premières leçons d'allemand par <i>A. Lescaze</i>	0.75
Manuel pratique de la langue allemande par <i>A. Lescaze</i> .	
1 ^{re} partie, 6 ^{me} édition	1.50
Manuel pratique de la langue allemande par <i>A. Lescaze</i> .	
2 ^{me} partie, 4 ^{me} édition	3.—
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache par	
<i>A. Lescaze</i> . 1 ^{re} partie	1.40
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache par	
<i>A. Lescaze</i> . 2 ^{me} partie	1.50
Lehr- und Lesebuch par <i>A. Lescaze</i> . 3 ^{me} partie	1.50
Notions élémentaires d'instruction civique par <i>M. Duchosal</i> .	
Edition complète	0.60
» réduite	0.45
Leçons et récits d'histoire suisse par <i>A. Schütz</i> . Nombreuses illustrations et cartes en couleurs, cartonné	2.—
Premiers éléments d'histoire naturelle par <i>E. Pittard</i> , prof.	
3 ^{me} édition, 240 figures dans le texte	2.75
Manuel d'enseignement antialcoolique , par <i>J. Denis</i> . 80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié	2.—
Parlons français par <i>W. Plud'hun</i> , 16 ^{me} mille	1.—
Comment prononcer le français par <i>W. Plud'hun</i>	0.50
Les Fables de La Fontaine , par <i>A. Malsch</i> . Edit. annotée, cartonné	1.50
Notions de sciences physiques , par <i>M. Juge</i> , cartonné	2.90
Pour les tout petits , par <i>H. Estienne</i> . Poésies illustrées, 4 ^{me} éd., cart.	2.—

En vente dans toutes les librairies.

Association suisse des directeurs d'instituts

BUREAU OFFICIEL A ZOUG

Placement du personnel enseignant, renseignements sur achats et ventes.

Vacance: 1 professeur p. comptabilité, langue italienne, correspondance commerciale. Entrée de suite.

Cherchent place: Institutrice, degré secondaire. Instituteur, deux langues: English teacher. Maître de musique. Institutrice, langue allemande. Professeur français.

Cherché: Associé instit. pour jeunes gens, ville importante, langue allemande.

Occasion exceptionnelle

OFFERTE AUX
MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT



QUELQUES EXEMPLAIRES NEUFS

DU

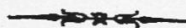
Dictionnaire Géographique

DE LA SUISSE

Six volumes reliés. Prix usuel : fr. 260

à **net fr. 100** comptant

ou 12 mensualités de fr. 10



Librairie PAYOT & Cie
LAUSANNE





HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE



Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100; **or** pour dames de 38 à 250 fr.; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table**: en argent contrôlé: couvert depuis fr. 18,50, cuillères-café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1^{er} titre garanti: couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.

PENSION DE VACANCES

est demandée pour élève du Gymnase pendant 5 semaines (10 juillet-12 août) comme **seul** pensionnaire dans famille française (institutrice ou professeur) à la campagne. On désire vie de famille agréable et si possible société d'enfants du même âge. Occasion d'avoir des leçons de français demandée. Offres case postale 12,962, Berne.

Jeune instituteur

ou cand.-institut., sérieux et modeste, **trouve agréable séjour** de vacances (juillet, août et septembre). Quelques leçons de français — et si possible de musique — exigées.

S'adresser à M. A. LAMPART, Hôtel du Jura, Lugano.

H 6052 J

Institut

à la campagne cherche maître de français capable et sérieux, **si possible** connaissant l'italien et l'anglais. Entrée de suite.

Offres avec photographies à la Gérance de l'*Educateur*.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.